



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des usagers

Question écrite n° 85884

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les mesures annoncées récemment visant à garantir la sécurité des voyageurs dans les trains. Bien avant les graves incidents de ces derniers mois, divers élus et syndicats ont attiré l'attention du Gouvernement sur les conséquences prévisibles de la politique de réduction d'effectifs menée depuis trois ans par la SNCF. Cette dernière n'est désormais plus en mesure de remplir pleinement les missions de service public qui lui sont dévolues, notamment en matière de sécurité au sens large. La généralisation des polices ferroviaires proposée par le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ne pourra être une réponse adaptée que si elle se fait en liaison avec la Surveillance générale, service interne de sûreté de la SNCF qui doit être renforcée, disposer d'un statut et de moyens adaptés à ses missions. C'est la condition sine qua non pour assurer une meilleure coordination des services affectés à la sécurité des voyageurs et éviter que les dysfonctionnements qui sont apparus lors de ces graves incidents ne se reproduisent à l'avenir. Il lui demande s'il compte prendre des mesures en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85884

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1500